

Orientations

Orientation 2.1 Préserver et remettre en état les continuités écologiques

Les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité* et corridors écologiques) étant essentielles au maintien des écosystèmes du parc national, les mesures ci-dessous reprennent les principales orientations stratégiques nationales ainsi que les axes de la stratégie globale pour la biodiversité en PACA et du schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Les politiques d'aménagement du territoire et les stratégies foncières des communes adhérentes devront intégrer des trames vertes et bleues cohérentes, pour assurer la préservation des réservoirs de biodiversité et la continuité spatiale des corridors écologiques. L'élaboration des trames vertes et bleues devra prendre en compte plus particulièrement les solidarités écologiques entre les coeurs et l'aire optimale d'adhésion (cf. carte des solidarités écologiques p. 52).

Une attention particulière sera portée aux techniques de génie écologique qui permettent et restaurent les continuités écologiques liées aux infrastructures et celles de l'interface terre-mer.

4 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
2.1.2 Maintenir le foncier naturel, agricole et forestier et développer des usages compatibles avec les continuités écologiques. Des mesures plus précises sont développées dans les orientations 2.3, 2.4 et 2.5	<ul style="list-style-type: none">• Appui technique et scientifique	<ul style="list-style-type: none">• Maîtrise d'ouvrage (PLU)	<ul style="list-style-type: none">• Syndicats de SCoT, AU[dat]• Intercommunalités• DREAL, CR PACA, DDTM• CG83, CELRL, Propriétaires privés• CRPF, ONF, CAV• Associations naturalistes
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #5418

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-19 11:21